

2 Politique

Au lendemain du second tour des législatives/Trois questions à... l'élu du second siège de la commune Lambaréné

Séraphin Akure-Davain : « Tous les opposants du deuxième arrondissement de Lambaréné étaient avec Les Démocrates »

Propos recueillis par C.O.

Libreville/Gabon

P'union. Après avoir remporté l'élection législative au second tour du 2e siège de la commune de Lambaréné, quelle appréciation faites-vous du déroulement de ce scrutin ?

Séraphin Akure-Davain : Je voudrais commencer par remercier mes électeurs, puisque nous sommes sortis victorieux de cette élection au deuxième siège de la commune de Lambaréné. Une victoire difficile parce que battre le Parti démocratique Gabonais (PDG), ce n'est pas toujours chose facile. C'est une machine qui a avec elle, non seulement l'administration en place, mais également les finances publiques. Je voudrais dire également que c'est la victoire de toute l'opposition réunie à Lambaréné, parce que tous les candidats à ces élections qui n'ont pas été retenus au deuxième tour sont venus nous prêter main forte. Et c'est ensemble que nous avons abordé la dernière ligne droite. C'est un fait qu'il faut souligner. Personne n'a manqué à l'appel. Tous les opposants du deuxième arrondissement de Lambaréné étaient avec Les Démocrates. C'est pour nous également un objet de satisfaction. Sur le plan de l'organisation, nous pouvons dire qu'elle a été acceptable. Il a fallu être vigilant.

Avec 11 députés, dont vous même, en



Photo : Chris OYAME/ L'Union

Le président honoraire des Démocrates et nouveau député, Séraphin Akure-Davain, répondant à nos questions.

attendant que la Cour constitutionnelle ne vide le contentieux, votre parti est devenu la première force de l'opposition au Parlement. Comment entrevoyez-vous l'avenir ?

- Notre avenir politique se situe dans la réalisation des engagements pris pendant la campagne. Aujourd'hui, nous devons nous départir des démarches égoïstes qui consistent à faire des calculs pour un positionnement personnel. Les vrais défis de notre pays sont ailleurs. Ce sont les défis de l'éducation. En cette période de rentrée scolaire, il y a des familles qui peinent à payer les frais de scolarité de leurs enfants qui sont assis à la maison. Aujourd'hui, il y a des gens qui ont du mal à se soigner parce que les prises en charge médicale

n'existent pas. L'accès aux médicaments est un véritable chemin de croix. Nous avons l'épineux problème de l'emploi des jeunes. Les jeunes gabonais sont diplômés mais n'ont pas de travail et c'est une bombe qui, à un moment ou à un autre va exploser. Ce sont là les défis de notre Nation.

Je pense que ceux qui nous commandent aujourd'hui doivent retenir cela. Et moi en tant que député, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faire en sorte que ces dossiers bougent. Nous voulons que d'une manière générale, dans notre pays, les lignes bougent. Et le parti Les Démocrates auquel j'appartiens a eu la chance d'avoir une moisson acceptable qui est au bénéfice de cette nouvelle formation politique. Nous espérons qu'elle va continuer à se démarquer dans le bons sens.

Suite à l'état de santé du président de la République, Ali Bongo Ondimba, la Cour constitutionnelle a pris une décision permettant entre autres au vice-

président de la République, Pierre-Claver Maganga Moussavou de présider un Conseil des ministres vendredi dernier. Votre commentaire ?

- Sur le premier sujet, je crois que la pudeur s'impose à nous quant à la maladie de quelqu'un. Et ici il s'agit en plus du chef de l'Etat. Nous devons rester réservés sur les commentaires qui ne sont pas toujours acceptables. Mais le gouvernement a l'obligation de donner le bulletin de santé du président de la République aux Gabonais de manière régulière. Que ces informations soient justes pour que nous puissions éviter toutes ces rumeurs qui vont dans tous les sens et qui n'arrangent pas les choses. Donc il revient aux porte-parole des instances habilitées à communiquer pour que l'on torde le cou aux fausses nouvelles.

S'agissant de la décision de Mme le président de la Cour constitutionnelle, nous savons que le Gabon est dans une situation politique particulièrement sensible où l'Assemblée nationale n'est pas encore mise en place. Il y a une indisponibilité temporaire du chef de l'Etat qui est souffrant. La Cour constitutionnelle affiche donc la volonté de pallier à une situation non prévue par la Constitution à savoir, l'indisponibilité temporaire du chef de l'Etat. L'objectif étant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Etat. Toute la question reste dans la forme choisie par cette haute juridiction.

Opposition/Après la décision rendue par la Cour constitutionnelle/Souverainistes-Écologistes Ils dénoncent "une décision rocambolésque"

C.O

Libreville/Gabon

LE président des Souverainistes-Écologistes (SE), Francis Hubert Emame, a animé, samedi dernier, au siège de sa formation politique, sis au quartier Atong-Abe, dans le 2e arrondissement de la commune de Libreville, un point-presse axé essentiellement autour de la récente sortie du leader de la Coalition pour la nouvelle République (CNR), Jean Ping, et la situation politique qui prévaut actuellement dans notre pays.

Abordant le second point, il a condamné "le manque de communication fiable au sujet de l'état de santé du président de la République, actuellement hospi-



Photo : Chris Oyame

Le président des S-E, Francis Hubert Obame, lors de sa déclaration.

talisé à Riyad, en Arabie saoudite". Tout en qualifiant de "rocambolésque, la dernière décision rendue par la Cour constitutionnelle le 14 novembre écoulé". D'autant que, a-t-il laissé entendre, "Madame

Marie-Madeleine Mborant-suo sait très bien que le pouvoir d'interprétation mentionné à l'article 88 de la Constitution ne confère pas à la Cour constitutionnelle le droit de modifier la Loi fondamentale. Car,



Photo : Chris Oyame

Une vue des membres du bureau exécutif des SE.

cette juridiction n'a ni le pouvoir constituant original qui relève du peuple, ni le pouvoir constituant dérivé que détient le Parlement réuni en Congrès". Revenant sur la dernière communication publique

de Jean Ping, il a salué "sa constance et son appel au rassemblement, qui transcende les situations personnelles et les clivages politiques, en privilégiant l'intérêt supérieur de la nation". Non sans avoir re-

levé que "le fort taux d'absentéisme enregistré lors des dernières élections couplées était la preuve tangible que les Gabonais n'ont pas voulu cautionner une énième mascarade électorale".

Communiqué du gouvernement

LE 17 novembre 2018, le gouvernement gabonais a appris, par des voies étonnamment inhabituelles, que l'Union africaine envisage de commettre une mission au Gabon.

Le gouvernement gabonais remercie chaleureusement le président rwandais Paul Kagame et Monsieur Moussa Faki Mahamat, respectivement président en exercice de l'Union

africaine et président de la Commission de l'Union africaine, pour les vœux de prompt rétablissement qu'ils ont adressés à Son Excellence Ali Bongo Ondimba, président de la République gabonaise, chef de l'Etat, et pour toutes les marques de sympathie et d'amitié exprimées à l'endroit du Gabon et de son peuple. Aussi, le gouvernement gabonais soucieux de préserver la

cohésion nationale et la stabilité du Gabon, réaffirme-t-il son attachement indéfectible aux idéaux de paix et d'unité défendus par l'Union africaine, et ne saurait s'en départir en aucune manière.

Dans cet esprit, le gouvernement de la République gabonaise considère que la solidité des institutions gabonaises n'est plus à prouver. La décision de la Cour constitution-

nelle rendue le 14 novembre 2018 et le Conseil des ministres tenu le 16 novembre 2018 témoignent de leur fonctionnement normal et régulier. Toutefois, le gouvernement gabonais reste ouvert à toute initiative de l'Union africaine qui vise le maintien et la consolidation de la paix au Gabon. Par conséquent, il est disposé, le moment venu, et en tant que de besoin, à recevoir une mis-

sion de l'Union africaine à une date qui sera convenue d'accord parties.

Fait à Libreville, le 19 novembre 2018

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale.

Régis Immongault